

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000082-02/09/2015

Date de publication : 02/09/2015

Date de fin de publication : 29/06/2022

Lettre Type / Modèle

LETTRE - TVA - Désignation d'un représentant en matière de taxe sur la valeur ajoutée

		•				
ν_2	nıar	_	en-tête	Δ	l'antra	nrica
ı a	וטוט	а	CII-ICIC	uc	ı cıılıc	มหงษ

(CGI, art. 289 A)

Je soussigné (nom, prénom, qualité)(1), agissant au nom et pour le compte de l'entreprise (nom ou raison sociale et adresse de l'entreprise étrangère) désigne, conformément à l'article 289 A du code général des impôts, l'entreprise (nom ou raison sociale, adresse et n° SIRET de la personne établie en France) en qualité de représentant pour accomplir :

- les formalités afférentes aux opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée en France et acquitter le cas échéant, la taxe exigible ;
- les formalités relatives à l'immatriculation en France⁽²⁾;
- les formalités afférentes à une ou plusieurs opérations visées au III de l'article 289 A du code général des impôts.

Cette designation prend effet a compter du					
Fait à , le					
(signature manuscrite)					
*					

Je soussigné (nom, prénom, qualité)(1), agissant au nom et pour le compte de l'entreprise (nom ou raison sociale et adresse et N° SIRET de l'assujetti établi en France) accepte la désignation ci-dessus

Exporté le : 19/04/2024

Identifiant juridique: BOI-LETTRE-000082-02/09/2015

Date de publication : 02/09/2015 Date de fin de publication : 29/06/2022

en qualité de représentant et m'engage à accomplir, pour le compte de l'entreprise (nom ou raison sociale et adresse de l'entreprise étrangère) les formalités afférentes aux opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée en France et acquitter le cas échéant, la taxe exigible.

Fait à	, le
(signature n	nanuscrite)

*

- (1) Le soussigné doit avoir qualité pour engager l'entreprise. Le cas échéant, un mandat régulier doit être joint à la désignation.
- (2) La mention « les formalités relatives à l'immatriculation en France » peut être rayée en cas de désignation d'un représentant ponctuel.

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Obligations et formalités déclaratives particulières - Assujettis établis hors de l'Union européenne : la représentation fiscale LETTRE - TVA - Modèle de courrier relatif aux obligations en matière de taxe sur la valeur ajoutée en France

CF - Droit de communication et procédures de recherche et de lutte contre la fraude - Droit de communication auprès d'un entrepôt ou d'une plateforme logistique de stockage

Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts ISSN : 2262-1954
Directeur de publication : Bruno Parent, directeur général des finances publiques Exporté le : 19/04/2024